

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



DISTRIBUTION
GENERALE

E/CN.12/236
28 mai 1951
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Quatrième Session
Mexico
Points 11, 13 et 14 de l'ordre du jour

EXPOSE DU SECRETAIRE EXECUTIF
DEVANT LE COMITE AD-HOC ETABLI PAR LA
RESOLUTION 295 (XI) B DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
(Document E/AC.34/6)

Note du Secrétaire Exécutif

Il avait été prévu que le Comité spécial chargé d'étudier l'organisation et le fonctionnement du Conseil et de ses commissions pourrait s'occuper des commissions économiques régionales avant la quatrième session de la CEPAL; le Secrétaire exécutif avait donc été prié de présenter un exposé des travaux de la Commission; cet exposé comprenait certaines suggestions concernant l'orientation qui pourrait être donnée aux travaux de la Commission et les modifications qui pourraient être apportées à son mandat.

L'exposé du Secrétaire exécutif a été distribué aux Etats membres bien avant la quatrième session de la Commission.

Il a été décidé depuis que le Comité spécial du Conseil se réunirait après les sessions de printemps des Commissions; le rapport annuel de la Commission à la treizième session du

/Conseil
E/CN.12/236

Conseil économique et social pourra donc être soumis au Comité spécial, qui se réunira le 25 juin au Siège des Nations Unies.

Dans l'étude des points 11, 13 et 14 de son ordre du jour, la Commission désirera sans doute tenir compte des passages pertinents de l'exposé du Secrétaire exécutif (Document E/AC.34/6).

Point 11 Coordination entre la Commission Economique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain.

Le Chapitre VI (paragraphe 91 - 156) de l'exposé décrit en détail les relations de la Commission avec les institutions spécialisées et le Conseil économique et social interaméricain.

Il y a lieu de noter que la partie concernant les relations entre la CEPAL et le Conseil économique et social interaméricain a été rédigée après entente avec le Secrétaire exécutif de ce Conseil.

Point 13 Programme de travail et ordre d'urgence

Le Chapitre III (paragraphe 15 - 68) décrit le programme de travail actuel de la Commission. Plusieurs travaux entrepris seront achevés en 1952; d'autres travaux autorisés par la Commission seront commencés dans le second semestre 1951.

L'annexe B de l'exposé donne la liste des travaux qui sont en cours ou qui seront commencés en 1951.

Point 14 Examen, par le Conseil économique et social, des travaux des Commissions économiques régionales.

Le Chapitre IV (paragraphe 69 - 82) contient les suggestions du Secrétaire exécutif en ce qui concerne l'orientation qui pourrait être donnée aux travaux de la Commission.

/il y est

Il y est proposé une modification du mandat de la Commission (paragraphe 81 - 82) en ce qui concerne les attributions de celles-ci dans le domaine du développement économique et du programme d'assistance technique des Nations Unies. Cette proposition a été faite après consultation de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.
